

mais également dans l'industrie, dans le domaine des affaires, du commerce extérieur ou intérieur, bref, dans tous les domaines où des gens de bonne volonté donnent le meilleur d'eux-mêmes, de contribuer au développement du Canada et à la libération de cette emprise financière.

Plus le Canada se développe, plus notre pays s'enrichit, plus on dit aux Canadiens: Privez-vous, vivez comme des pauvres. Et le nombre des pauvres augmente encore plus. Ce n'est pas normal, et c'est pour cette raison que je prends une position très ferme aujourd'hui en m'opposant de toutes mes forces au prolongement de l'application de cette taxe de 3 p. 100, qui vise à aggraver le problème au lieu de le régler.

**L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe):** Monsieur l'Orateur, je ne puis laisser passer l'occasion sans faire quelques brèves observations sur le bill à l'étude.

Nous étudions actuellement un bill relatif à la surtaxe de 3 p. 100, taxe dite de «progrès social» et qui, en même temps, avait été présentée de façon temporaire seulement.

Lorsque l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) était ministre des Finances, il avait assuré la Chambre, en proposant l'adoption de cette taxe, qu'elle ne serait appliquée que pour un temps limité. Voici l'odieux de cette taxe: elle devient de plus en plus permanente.

Si je me souviens bien, lorsque cette mesure avait été présentée par le ministre des Finances, j'avais émis l'opinion que cette taxe deviendrait permanente. A mesure que les mois et les années passent, je pense que les événements me donnent raison.

Voilà qui est encore pire: par cette surtaxe «de progrès social», qualification qui la rend encore plus odieuse, on est allé puiser dans les goussets des citoyens de la province de Québec une somme d'environ 200 millions de dollars.

On prétextait alors que c'était pour faciliter la mise en œuvre de la loi sur l'assurance-santé, et l'on sait que l'adhésion de la province de Québec a retardé d'un an.

Or, c'est à cause de cette taxe qu'on est allé puiser dans les goussets des Québécois la somme de 200 millions. Le gouvernement provincial de l'époque, de même que nous, de l'opposition, avons demandé au ministre des Finances de dédommager la province de Québec pour ce montant perçu de façon, je ne dirai pas illégale, mais irrégulière. Mais le gouvernement a fait la sourde oreille à nos instances et à celles du gouvernement provincial de l'époque, et nous sommes en droit de nous demander si c'est parce que ce dernier n'était pas d'une allégeance politique qui plaisait à ceux qui sont ici, au timon des affaires du pays.

A tout événement, monsieur l'Orateur, je dis que par cette surtaxe de 3 p. 100, le gouvernement a été loin d'agir avec franchise, car il s'est mis sous le couvert de la non-permanence, pour prélever une surtaxe maintenant considérée comme permanente. Et cette façon d'agir du gouvernement a pour résultat de décevoir la population et de semer le doute dans la population, à l'égard des dirigeants du pays.

Ce sont des mesures et des prises de position semblables à celles auxquelles nous faisons face actuellement, qui sont responsables en grande partie du manque de

confiance de la population dans le gouvernement de son pays.

Cette mesure constitue également une entrave à la relance économique de notre pays. A tout moment, le gouvernement, par la bouche du très honorable premier ministre, de l'honorable ministre des Finances (M. Benson) ou d'un autre ministre, nous dit que des programmes sont en application pour éliminer le chômage. Cependant, une mesure comme celle qui est actuellement à l'étude est tout simplement de nature à augmenter le chômage, et je crois que le gouvernement devrait se départir de cette arrogance, de cette impression qu'il donne à toute la population qu'il connaît tout. Il devrait plutôt suivre les conseils des députés de l'opposition qui sont un peu plus près du peuple que ceux qui gouvernent actuellement le pays.

Je demande donc au gouvernement non seulement de remettre à plus tard cette taxe, mais de l'éliminer immédiatement. Ce faisant, il aura fait quelque chose de concret pour créer réellement des emplois, car au rythme où le chômage se multiplie présentement, il est fort à craindre que nous ayons, au cours des mois à venir, à faire face à une situation encore beaucoup plus inquiétante.

Au nom des citoyens à revenu moyen et des ouvriers de ma circonscription, je demande donc au gouvernement de prendre ses responsabilités et de cesser de leurrer la population à laquelle il avait assuré que la surtaxe de 3 p. 100 devait être temporaire. Qu'il prenne donc les moyens nécessaires pour respecter ses engagements et qu'il élimine cette taxe dans le plus bref délai possible.

• (4.00 p.m.)

**M. Romuald Rodrigue (Beauce):** Monsieur l'Orateur, le projet de loi C-225, présentement à l'étude, a pour objet de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et vise, à toutes fins pratiques, à prolonger d'un an l'imposition de la surtaxe de 3 p. 100.

On se souvient que lors de l'imposition de cette surtaxe, on avait mentionné que cette taxe ne serait que temporaire, et qu'elle serait révoquée dès la fin de l'année. Voilà que nous en sommes au troisième renouvellement! C'est la troisième fois que les ministres des Finances demandent à la Chambre le renouvellement de cette taxe dite temporaire. C'est à se demander si cette mesure est la seule possible et valable dans les circonstances. D'une loi temporaire, on en a fait une loi permanente.

On se rappellera que dans son exposé budgétaire supplémentaire du 3 décembre, le ministre des Finances (M. Benson) avait indiqué son intention de demander le prolongement de cette surtaxe de 3 p. 100 sur les impôts des particuliers et des sociétés.

Bien que ce projet ne soit pas très volumineux, il comporte, à mon avis, deux points importants qui se contredisent. D'une part, le ministre des Finances voudrait jouer avec la fiscalité pour relancer l'économie et, d'autre part, il propose une mesure qui non seulement a un effet contraire, mais encore qui enlèvera aux contribuables canadiens un certain pouvoir d'achat.

J'ai certaines réserves et des doutes sérieux quant à savoir si le choix du ministre fut d'ordre politique ou économique! La raison pour laquelle j'exprime un doute, c'est que dans le libellé du projet de loi que nous étudions présentement, nous pouvons constater deux décisions différentes qui nous mènent vers des directions complètement opposées.